

journal supprimé peut paraître au bout de 6 mois. Il est douteux que cette interprétation soit adoptée par le gouverneur de Paris, qui, sans doute, supprimera de nouveau le *Corsaire*.

Depuis hier il y a dans les salons du ministère de la justice une vente, organisée au profit de l'excellente œuvre des écoles professionnelles catholiques. Une centaine de dames et de jeunes filles tiennent les comptoirs. Mme la marquise de Mac-Mahon est venue, hier, et a fait pour 500 francs d'achats à madame Ferdinand Duval, la préfète de la Seine. La vente se termine ce soir; la musique d'un de nos régiments exécutera des symphonies militaires.

P. S. — La gauche veut livrer une bataille au ministère au sujet du traité entre le ministre des finances et l'ex-impératrice Eugénie.

On annonce de nouveau la destitution de M. Charles Blanc, Directeur au ministère des Beaux-Arts, fonction qu'il occupait depuis le 4 septembre.

DE SAINT-CHERON.

LETTRE DE VERSAILLES

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Versailles, 23 décembre 1873.

M. le général du Temple, dont les intentions sont, nous n'en doutons pas, très-pures, a été hier soir la cause d'un regrettable incident parlementaire. Sans nécessité, il est venu demander à l'Assemblée de mettre son interpellation à l'ordre du jour, avant la discussion de la loi sur les maires.

Cette interpellation, si l'on veut en souvenir, n'avait été que fort mal accueillie par la droite qui, non-seulement la trouvait inopportune, mais n'en voyait en aucune façon l'utilité.

L'attitude, en cette occasion, du groupe politique auquel il appartient aurait dû montrer au général la voie dangereuse où il s'engageait. Il avait dû lui être particulièrement sensible de se voir appuyé par la gauche et il y avait lieu d'espérer que sa conscience de catholique s'en révolterait; il n'en a rien été. M. du Temple a provoqué l'incident, sachant très-bien ce qui allait se passer.

Pendant que toute la majorité manifestait le désir de reculer le plus possible et de faire retirer cette interpellation, il a main tenu sa demande de discussion à bref délai. L'opposition toute entière l'a appuyé.

À la première épreuve par mains levées — épreuve douteuse — MM. Dezanneau, Francilien, Dahirel et deux ou trois autres ont seuls fait cause commune avec la gauche. À la seconde épreuve par assis et levé, M. Dahirel seul a voulu suivre MM. Tolain, Naquet et Challemeil-Lacour.

C'est alors que pour faire illusion au bureau et pour égarer son jugement, un certain nombre de membres de la gauche sont allés se placer à droite ou les bancs se trouvaient un peu dégarnis. Mais la droite aperçoit la manœuvre et réclame. Sans doute, il n'y a pas d'article du règlement qui oblige un député à ne voter que de sa place habituelle, mais le président, constatant l'intention évidente de rendre plus difficile au bureau l'appréciation du vote, invite ces membres à revenir à leur banc. La plupart obéissent, seuls MM. Challemeil-Lacour, Tolain et Langlois persistent dans leur inconscience. Néanmoins le vote est favorable à la droite.

Voilà, certes! une belle campagne dont M. le général du Temple et son compagnon M. Dahirel doivent être bien fiers.

Quand donc ces tirailleurs imprudents comprendront-ils que leurs procédés peuvent compromettre la meilleure et la plus juste des causes.

On continue à parler beaucoup dans les cercles politiques de la loi électorale. Les systèmes s'ajoutent aux systèmes; cependant, l'idée d'une réforme nécessaire se dégage de partout: ce point peut-être déjà considéré comme acquis, sauf sur les bancs de la gauche; je ne crois pas qu'elle rencontre maintenant d'objection sérieuse sur tous les autres b'ncs de l'Assemblée.

Deux autres points qui paraissent également acquis ce sont les conditions d'âge et de domicile. On ne discute plus maintenant, sauf à gauche, sur la limite de 25 ans, et le délai de 3 ans de domicile pour les électeurs nés en dehors de la commune ne soulève pas non plus de grandes difficultés.

En séance, l'on s'occupe à propos du budget de la monnaie, de la convention monétaire. Vous savez que cette convention a été conclue en 1865 entre la France, la Belgique,

la Suisse et l'Italie. L'article 4 de cette convention dispose que les monnaies pourront être importés librement dans chacun des quatre pays.

Aujourd'hui cette disposition offre de graves inconvénients parce qu'elle pousse à la dépréciation de l'argent; d'autre part, on ne saurait sans danger retirer un milliard ou 1500 millions d'argent de la circulation. Il faudrait les remplacer par une autre monnaie, et comme l'or en ce moment est rare, le poids de la circulation porterait sur les billets de Banque.

Il y a plus, le ralentissement de la fabrication chez nous n'empêcherait pas l'importation. On ne remédierait donc point au mal par cette mesure.

Le mieux est de réviser l'article 4 de la convention. C'est pourquoi la conférence internationale a été instituée.

M. Magne, encore un peu souffrant, a néanmoins soutenu cette thèse en réponse à M. de Soubeyran. M. Wolowski, lui, veut quelque chose de plus radical. D'accord avec M. le ministre des finances sur les dangers qu'il a signalés, il voudrait tout simplement que l'on dénonçât la convention qui n'a plus dit-il, de raison d'être aujourd'hui.

Ce serait, en effet, un moyen bien radical et qui nous conduirait, certes loin des tendances si souvent manifestées d'arriver à la création d'une monnaie identique pour toutes les nations civilisées.

M. Clapier parle dans le sens de la révision de la convention. Il n'y a pas lieu de croire que l'opinion de M. Wolowski puisse être adoptée.

On nous annonce qu'une certaine émotion vient de se produire à Marseille parmi les matelots des paquebots des anciennes messageries Impériales.

Pour obtenir une élévation de leur solde de 75 fr. par mois à 80 fr., les matelots se seraient mis en grève.

Le gouvernement, averti sans retard, serait, dit-on, disposé à fournir des marins de l'Etat pour mettre fin à la grève.

Le *Corsaire*, qui avait reparu hier matin, a été supprimé dès son apparition.

La *Liberté* annonce que M. Charles Blanc, directeur des Beaux-Arts, est remplacé par M. de Chenevière, ancien inspecteur au même département.

Nous lisons dans le *Sémaphore* que par arrêté préfectoral, la vente sur la voie publique du journal le *National* d'Aix, est interdite dans le département des Bouches-du-Rhône. Cette mesure est motivée par des attaques contre l'Assemblée nationale contenues dans le numéro de ce journal qui a paru le 7 décembre.

À la suite du jugement rendu par le premier conseil de guerre, l'autorité militaire vient, comme on sait, de faire enlever le portrait de M. Bazaine de la salle des Maréchaux du musée de Versailles. Contrairement à la tradition, ce portrait n'aurait pas été brûlé, mais il aurait, dit-on, été recouvert d'un voile de drap noir et relégué dans les archives du musée.

D'après le *XXIX^e siècle*, la censure a fait prévenir les journaux illustrés que chaque fois qu'ils représenteraient dans un dessin, en portrait, l'ex-maréchal Bazaine, ils aient à supprimer toute décoration.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du lundi 23 décembre

La séance est ouverte à 2 h. 30, sous la présidence de M. Buffet.

L'Assemblée continue la discussion du budget du ministère des finances.

À l'occasion du chapitre 28, qui avait été réservé, M. de Soubeyran s'attache à démontrer que les bons de la convention monétaire internationale de 1865 ont été altérés à notre détriment.

L'orateur demande quelle mesure le gouvernement compte prendre en présence de cette situation, et recommande l'adoption de l'étalon d'or unique.

LE MINISTRE DES FINANCES exprime l'opinion que la convention de 1865 doit être modifiée, et ajoute que l'on étudiera cette question dans la conférence internationale qui doit avoir lieu en janvier.

Le ministre se prononce contre la démonétisation de l'argent.

ran't s'était éteinte, les larmes de Valérie étaient tarries.

Le ministre de Dieu étendit une dernière fois sa main tremblante. Le docteur enleva la jeune femme évanouie pour la porter dehors.

Le fourgon déchargé allait se remettre en route. On l'y déposa sur des sacs vides, on l'entoura d'une couverture, et comme le docteur, avant de la quitter, essayait de lui faire respirer des sels :

— Oh ! par pitié!... laissez-la oublier ! supplia Périllas.

— Et le docteur eut la charité suprême de ne pas lui donner de secours.

FIN.

DENTS ET DENTIERS

PERFECTIONNÉS

facilitant la prononciation et la mastication ne nécessitant aucune extraction de racine et se posant sans aucune douleur.

Succès garanti.

DENTS et DENTIERS, système américain

SANS RESSORTS

Spécialité pour la conservation des dents malades par la mastication.

HALLER-ADLER

DENTISTE

86, rue d'Angleterre, Lille

M. WOŁOWSKI se prononce également contre cette démonétisation.

M. CLAPIER combat l'idée de l'annulation de la Convention de 1865.

M. ANDRÉ se prononce pour le maintien de l'étalon d'argent.

Les chapitres 38 et suivants, relatifs à la monnaie, sont adoptés.

L'Assemblée valide l'élection de M. Calmon, député de Seine-et-Oise.

M. LE DUC DE BROGLIE, vice-président du Conseil, dépose un projet de loi concernant la Société algérienne.

La fixation du jour de l'interpellation de Fourcand est ajournée à demain.

Divers chapitres réservés du budget des finances sont adoptés.

La séance est levée à 5 heures 55 minutes.

La journée du président

Le maréchal de Mac-Mahon se lève, en hiver comme en été, entre six et sept heures. Il sonne aussitôt son valet de chambre pour l'aider à s'habiller. François est depuis longtemps dans la maison. C'est un vieux soldat, fidèle observateur de toutes les consignes; il a été longtemps ordonnance du maréchal et l'a suivi pendant toute la campagne de France. Le maréchal a beaucoup d'affection pour lui.

Dix minutes après son lever, le maréchal quitte sa chambre à coucher et descend à son cabinet de travail.

Le président y travaille jusqu'à onze heures et demie. Trois fois par semaine, les mardi, jeudi et samedi, il y a conseil des ministres à dix heures. Le maréchal reçoit un grand nombre de journaux et de revues. Il lit pendant une partie de la matinée, et prend connaissance des rapports et des dépêches adressés par les généraux et les préfets. Il s'est spécialement réservé les questions militaires, et s'en occupe avec une véritable passion. Il a de très-fréquentes entrevues avec le ministre de la guerre, se fait, tenir au courant de l'état des arsenaux, et s'intéresse beaucoup aux publications des écrivains militaires.

À onze heures et demie, le maréchal déjeune en famille. On reste à table jusqu'à midi. Le président mange peu. Il a mené pendant tant d'années la vie de campagne, en Afrique, qu'il s'est habitué à la plus grande indifférence en matière de cuisine.

De midi à une heure, le maréchal prend connaissance des lettres adressées à son secrétariat.

De une heure à trois, il reçoit sans lettres d'audience les députés et les préfets. Les personnes soumises à la formalité de la lettre d'audience sont également reçues.

À trois heures, le maréchal est libre jusqu'au dîner. Il monte quelquefois *Cadix*, son cheval de prédilection. Dans ce cas, il revêt la tenue militaire. Le président ne se rend à Paris que dans un but déterminé, à peine une fois par semaine.

Les écuries de la Présidence sont très-soignées. Le maréchal possédait avant la guerre de superbes chevaux de selle auxquels il tenait beaucoup.

Ils ont été pris par les Prussiens. Celui que montait le maréchal à la bataille de Sedan a été tué. Aujourd'hui le président a quatre chevaux de selle et quatre paires de chevaux de voiture.

Son premier cocher, Henri, est depuis une douzaine d'années à son service.

Le maréchal n'a qu'une passion : la chasse. Tous les dix ou douze jours, il dérobe trente-six heures à la politique pour aller chasser, soit dans le Loiret, soit dans ses propriétés de Bourgogne.

Ses aides-de-camp voient arriver ces échéances avec une certaine terreur. En effet, il faut toute la santé et toute l'énergie du maréchal pour supporter de pareilles fatigues. Le plus souvent on passe la nuit en chemin de fer; on entre en chasse le matin dès l'aube, et quelle chasse ! Quant la nuit vient, on remonte en express pour rouler Versailles. Après ces trente-six heures sans sommeil, le maréchal préside, comme si de rien n'était, le conseil des ministres et ne retarde ni son travail, ni l'heure de ses audiences.

La force de volonté et l'énergie du duc de Magenta sont proverbiales. Il reste huit heures à cheval sans paraître lassé, et n'est jamais malade.

Le président de la République n'a pas de médecin.

En dehors de sa famille, assez nombreuse, le maréchal n'est lié qu'avec très-peu de personnes. Il a passé la moitié de sa carrière hors de France et n'a conservé que fort peu de ses relations de jeunesse. Il compte au nombre de ses amis plusieurs anciens officiers. Parmi les militaires en activité de service, on peut citer le général Borel comme un des hommes qu'il estime le plus.

Le maréchal dîne en famille, excepté le jeudi, jour des dîners officiels et des réceptions.

Après le dîner, le président lit les journaux du soir. Il se retire chez lui vers dix heures et demie.

La maison du maréchal se compose de deux valets de chambre, de huit valets de pied et de deux maîtres d'hôtel. Les huissiers ont de longs services. Presque tous ont été aux Tuileries sous l'empire, quelques-uns sous Louis-Philippe.

Si quelques bourgeois parisiens en venaient à l'idée de mener huit jours l'existence laborieuse qui ne laisse point

le maréchal, il s'écrierait avant la fin de son stage : « Qu'on me reconduise à ma boutique ! » CAMILLE FARCY.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

L'impôt sur les Savons.

Voici comment s'exprime le rapport fait au nom de la commission du budget par M. Benoist d'Azy sur les exemptions qui seraient faites à l'impôt projeté sur les savons, en faveur des fabricants de tissus :

« De vives réclamations nous ont été présentées au nom de diverses industries, d'abord celle des soies de Lyon qui emploient une assez grande quantité de savon dans la préparation et la teinture.

« D'autres industries adonnées aussi à la fabrication des textiles ou à la préparation des matériaux qui entrent dans cette fabrication, comme le lavage des laines, la teinture des cotons, qui emploient toutes une assez grande quantité de savons pour que ce soit une portion importante de leur travail, ont également réclamé l'application du principe posé dans l'article relatif aux laines.

« La commission a cru qu'en effet cette exemption pouvait être faite pour les industries qui fabriquent des produits nouveaux, mais non au blanchissage ordinaire des effets à usage, même lorsqu'il se ferait dans de grands établissements. Elle a été conduite à cette décision par diverses considérations : la première, le besoin réel de l'industrie qui exporte une grande partie de ses produits qui réclameraient des drawbacks et des droits compensateurs difficiles à établir. La seconde considération, c'est que la fabrication du savon est si facile quand on en fait un grand usage, qu'elle aurait toujours lieu directement dans les grands établissements.

« La troisième raison, enfin, parce que cet emploi dans les fabriques serait après tout peu considérable et que l'exception porterait peu de préjudice à la perception de l'impôt. »

« A Bradford, le marché des filés a subi peu de changement; bien que les filateurs n'aient pas modifié leurs cours nominaux, ils seraient disposés à une légère réduction pour s'assurer des ordres. Pas de changement important pour les tissus; les négociants du pays ne sont pas disposés, si près de la fin de l'année, à accroître leurs stocks. Pas d'affaires importantes avec la France et l'Allemagne. Les cours sont maintenus avec fermeté. Les fabricants d'alpaga de mohair et d'articles semblables continuent à être très-occupés; il en est de même pour les fabricants d'articles de fantaisie. Pas d'amélioration dans les gros articles. Dans un meeting tenu à la Bourse, il a été décidé qu'on suspendrait les affaires depuis la veille de Noël jusqu'au lundi matin.

ROUBAIX -- TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

L'administration municipale de Lille et une députation du conseil sont allés, hier faire leurs adieux officiels à M. le baron Séguier.

Plusieurs journaux donnent comme certaine la nomination de M. Séguier au grade de commandeur de la Légion d'Honneur.

Des formalités de chancellerie ont seules empêché la publication immédiate du décret.

On lit dans l'*Echo du Nord* :

« M. le baron Le Guay, notre nouveau préfet, est, nous assure-t-on, un homme d'un caractère conciliant et modéré. Quelques-uns de nos amis qui ont eu des relations avec lui, quand il était directeur général au ministère de l'intérieur, nous le représentent comme le continuateur probable de la politique du baron Séguier. Dans ce cas, il peut être assuré de rencontrer dans notre pays le même accueil que son honorable prédécesseur.

« M. Le Guay a environ cinquante ans. C'est un homme du monde, d'un extérieur très-bienveillant. Il a, nous dit-on, une très nombreuse famille.

« Le ministre de la guerre vient de prendre une décision d'après laquelle les hommes régis par la nouvelle loi sur le recrutement, qui se trouvent dans leurs foyers comme dispensés, classés dans le service auxiliaire, ajournés, ayant obtenu des sursis d'appel ou des sursis de départ, pourront se marier sans autorisation.

« Il en sera de même pour les militaires de l'armée de mer envoyés en congé renouvelable.

« Souls, aujourd'hui, les jeunes soldats appartenant à la première ou à la deuxième portion et laissés dans leurs foyers, en attendant leur appel à l'activité, ne peuvent pas se marier sans autorisation préalable.

« La faculté de se marier est d'ailleurs suspendue par le fait de l'appel à l'activité ou à la mobilisation.

« Par suite de ces dispositions, les maires auront le soin d'exiger de tout homme qui se présentera pour contracter mariage la production du titre constatant sa position sous le rapport du recrutement, et ils auront également le soin de le prévenir, avant le mariage, qu'il ne saurait dans aucun cas se prévaloir de sa position d'homme marié pour se soustraire aux obligations qui lui sont imposées par la loi militaire.

« La deuxième portion du contingent composée des jeunes soldats qui ne sont pas incorporés pour plus d'une année, sera partagée entre les régiments suivants : Artillerie : Train, 1^{er} et 2^e régiments;

Chasseurs à pied : 1^{er} et 2^e bataillons; Infanterie : 8^e, 33^e, 73^e, 84^e, 110^e, et 127^e.

En vertu d'une ordonnance de M. le président de la Cour d'appel de Douai, M. Daunoy, conseiller à la Cour d'appel, a été désigné pour présider les assises du Nord, qui s'ouvriront à Douai le lundi 2 février prochain.

MM. Jorel et Beestiker, conseillers, siégeront comme assesseurs.

À partir de demain, 25, le bureau du commissaire de police du 1^{er} arrondissement sera transféré rue St-Joseph, n° 74.

On nous signale une baisse énorme sur les bestiaux dans les pays voisins du nôtre.

Nous lisons à ce sujet dans la *Presse Belge* :

« Le prix du bétail sur pied au marché de l'Abattoir, à Bruxelles, est descendu, en moyenne, à 80 centimes le kilogramme, de plus de 1 franc qu'il était il y a quelques jours. Le prix de la viande de boucherie est resté à 1 fr. le demi-kilogramme. Il y a là un véritable abus, un abus scandaleux, pour ne pas dire un mot plus dur, mais juste. »

« Même en France, cette diminution a eu lieu. Dans divers départements, à Honfleur, par exemple, le prix de la viande a été un instant d'un seul coup abaissé de vingt centimes.

« Pourquoi donc les bouchers du Nord n'imiteraient-ils pas cet exemple ? »

M. le vicomte de Menon et le baron Geay de Montesson, à la suite d'une altercation au Cercle de la rue Royale à Paris, se sont battus au pistolet sur la frontière belge. La première balle ayant été échangée sans résultat, il a été décidé par les témoins que le duel continuerait à l'épée. À la troisième passe, le vicomte de Menon a reçu un coup droit en pleine poitrine. L'état du blessé est, dit-on, très-grave.

Hier lundi, le nommé Alphonse Vly était occupé à aiguiser une carde dans un établissement, lorsqu'un volant dévissa la vis de support du rouleau aiguiser, son bras droit fut pris par les courroies et engagé. — Il doit encore au mépris des règlements, qui défendent de rien réparer pendant que les métiers sont en marche, cet accident d'une nature assez sérieuse : Vly a le bras cassé.

Un individu du nom de Charles Verdonck, ouvrier fleur chez M. Scrépel-Christien, faisait disparaître tous les jours une certaine quantité de bobines. Mais le directeur de la fabrique s'est à la fin aperçu de son vol et, hier, à la sortie des ouvriers, il a fait fouiller Verdonck, et on a trouvé sur lui onze bobines, d'une valeur de 5 fr. 50. — Une perquisition opérée à son domicile a amené la découverte d'une dizaine de kilogrammes de laine.

Nous avons dit qu'une cinquantaine de personnes d'Annapes ont été gravement indisposées à la suite d'un banquet dans lequel on leur a servi de la viande d'un veau mort-né. On nous informe que toutes sont désormais hors de danger, mais qu'un certain nombre d'entre elles n'ont pas encore repris leurs occupations habituelles. Les convalescents semblent affaiblis comme à la suite d'une longue maladie.

Un bon paysan de Wattrelos, se présente l'autre jour chez M. X. Z., avocat d'une ville voisine. Il s'agissait d'une affaire peu grave, mais notre avocat chercha à lui persuader que l'affaire était autrement bonne pour lui, qu'il pouvait demander des dommages-intérêts, et — chose souveraine — qu'il obtiendrait tout ce qu'il demanderait. Ça me va, dit le paysan, faites faire bien des frais. — Pardon, continue l'avocat, mais ne vous connaissez nullement, je crois qu'il m'est permis de vous demander un léger à-compte. — Ah ! ma foi, non, puisque nous aurons des dommages-intérêts, nous partagerons. — L'avocat trouve maintenant l'affaire peu sérieuse, et ne conseille plus les poursuites.

Dimanche dernier l'administration du Cercle de la Concorde offrait un grand concert aux membres du Cercle et à leurs familles. La foule accourue pour prendre part à cette fête était considérable, et la salle de concert était pleine longtemps avant l'heure indiquée par le programme. Les dames et un certain nombre de sociétaires privilégiés avaient pu y trouver place : le reste de l'assistance s'était partagé les différentes salles de l'établissement.

L'ouverture a été faite par la Symphonie qu'on entend toujours avec un nouveau plaisir. Un air varié, composé par M. Emile Desbonnet, l'un de ses membres, et une fantaisie sur les *Huguenots*, arrangée par M. Boulcour, ont été rendus avec un ensemble et un fini d'exécution vraiment remarquables. Les progrès que fait la Symphonie, sous l'excellente direction de M. Lebœcqz, sont rapides et décisifs, et l'on peut affirmer que, grâce à une organisation sérieuse et à l'impulsion qui lui ont été données dans ces derniers temps, elle occupe désormais l'un des premiers rangs parmi les institutions artistiques de Roubaix.